

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE PRE SAINT-NOM

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 MARS 2012.

L'an deux mille douze, le 24 mars à 9 h, les membres de l' Association Syndicale Libre de PRE SAINT-NOM se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la mairie de Saint-Nom-la-Bretèche, sur convocation du Président de l' Association, Monsieur André VAURIE.

Les membres de l'Association ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Le bureau est ainsi constitué :

- Président : Monsieur André VAURIE
- Secrétaire : Madame Ingrid TESTAS

Monsieur Bernard ANSELMi et Monsieur Gilbert ETIEVE les deux membres présents et représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont scrutateurs.

Le feuille de présence est arrêtée et certifiée par les membres du Bureau. Le Président constate que 163 membres sont présents ou représentés sur les 202 que comprend l' Association : en conséquence le quorum de la moitié des voix étant largement atteint, l' Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des membres de l' Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation,
- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de l' Association
- les documents joints à la lettre de convocation.

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit de notre Assemblée Générale et suite à notre demande, le Capitaine DARMON, Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Noisy-le-Roi a délégué l'Adjudant-Chef PHILIPPARIÉ , Commandant – Adjoint de la Brigade, afin de nous parler SECURITE des biens et des personnes.

Son intervention a été appréciée et remercions vivement la Gendarmerie Nationale de sa présence parmi nous. Il a été rappelé que :

+ la vidéo-protection fonctionne à St-Nom-la-Bretèche depuis quelques mois.

+ il ne faut jamais hésiter à faire appel à la Gendarmerie (appeler le 17 notamment) dès que les circonstances l'exigent et cela d'autant plus qu'il y a désormais la Gendarmerie à Cheval à St-Nom qui peut aussi intervenir dans notre Résidence, 24 heures sur 24.

Puis nous avons repris l'ordre du jour :

1 – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT.

Après lecture du rapport moral du Président, la Secrétaire de l' A.G.O., Mme Ingrid TESTAS soumet au vote de l' Assemblée la résolution suivante :

1^{ère} résolution : *L' Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral du Président du Comité Syndical en approuve le contenu.*

Voix pour :163 Abstentions : néant. Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 – COMPTES DE L'ANNEE 2011. RAPPORT DU TRESORIER ET DE LA COMMISSION DES FINANCES

Monsieur Claude MARTINEZ, Trésorier, présente les comptes de l'année 2011 qui étaient joints à la convocation et en analyse les principaux postes :

D'une année à l'autre, le **Bilan** de l' A.S.L. varie peu, tant en montant qu'en structure. Au 31 décembre 2011, **le total du bilan est de : 121 536 , 31 €**

Côté Actif, les « **Placements à court terme** » s'établissent à : **118 919, 50 €** et les « **soldes en Banque et CCP** » à : **2 451, 81 €**.

Côté Passif, les « **Fonds appartenant aux Propriétaires** » sont de **115 062, 74 €** et ces fonds sont répartis en : **46.192, 05 €** de **Fonds de roulement** et **68 870, 69 €** d'**Excédents antérieurs reportés**.

Les Dettes atteignent **6 473, 57 €** constituées de factures de fonctionnement à payer.

Globalement, les **Dépenses** en 2011 ont atteint le montant de **60 375 , 23 €** et sont restées inférieures au Budget prévu de **18, 4 %** .

Les **Recettes Réelles** (hors prélèvements sur les excédents) ont atteint le montant de **68 498, 85 €** alors que le Budget les estimait à : 68 165 €

Il en résulte pour l'année 2011, un excédent des Recettes sur les Dépenses de **8123, 62 €** somme qui est venue s'ajouter aux excédents antérieurs.

Monsieur Christian LHEMANN, Responsable de la Commission des Finances, (composée de 3 membres, Messieurs Jacques REPUSSARD, Jacques CERRI et Christian LHEMANN) a lu le rapport de cette Commission attestant l'exactitude des comptes et invitant l' Assemblée à les approuver.

Aucune question n'étant posée, Madame TESTAS lit la résolution suivante et la soumet à l'approbation de l' Assemblée :

2^{ème} résolution : *L' Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Trésorier de l' Association Syndicale et celui de la Commission des finances, approuve les comptes de l'année 2011 qui se caractérisent par un actif au 31/12/2011 de : 121 536, 31 € et par un excédent des Dépenses sur les Recettes sur les Dépenses de : 8123 , 62 €.*

Voix pour : 163 Abstentions : néant Voix contre : néant Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 – QUITUS AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

Madame TESTAS lit la résolution suivante et la soumet à l'approbation de l'Assemblée :

3^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale donne aux membres du Comité Syndical quitus de leur gestion pour l'année 2011.*

Voix pour : 163 - Abstentions : néant . voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4 – BUDGET DE L'ANNEE 2012.

Monsieur Claude MARTINEZ, Trésorier, soumet à l'Assemblée un projet de budget pour l'année 2012, comportant des dépenses d'un montant total de 93 275 €, soit environ **459 €** par villa, supérieur de 26 % au Budget 2011.

Puis les responsables des Commissions correspondant aux principaux postes, Espaces Verts, Sécurité, Télévision / Site Internet et Commission Technique exposent les motifs ayant conduit à fixer les montants proposés à l'Assemblée.

Il y a eu discussion sur chacun de ces sujets.

Le vote chapitre par chapitre a été refusé à l'unanimité par l'Assemblée, cette dernière souhaitant un vote global du budget. Plus aucune question n'étant posée, Madame TESTAS lit les deux résolutions suivantes et les soumet à l'approbation de l'Assemblée :

4^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale adopte le budget de dépenses de l'année 2012 présenté par le Comité Syndical ; le montant de ce budget s'élève à : 93 275 € soit 459, 28 € par villa. Il est prévu un prélèvement sur les excédents antérieurs de 24 425 € de sorte qu'elle fixe le montant de l'appel de fonds correspondant à :*

325 , 00 Euros par villa.

Voix pour : 163 - Abstention : néant -Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} résolution : *Le règlement de l'appel de fonds devra être effectué au plus tard le **30 avril 2012**, par chèque à l'ordre de « A.S.L. de PRE SAINT-NOM », à remettre à l'adresse du trésorier de l'Association, Monsieur Claude MARTINEZ, 1 square de la Châtaigneraie – 78 860 – SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE.*

Le défaut de règlement de cet appel de fonds rendrait exigible, à compter du 1^{er} juin 2012, une indemnité de retard forfaitaire de 50, 00 €, sans préjudice des intérêts de retard calculés au taux légal.

Voix pour : 163 - Abstention : néant . Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5 – LES INITIATIVES EN 2011.

Mme TESTAS a lu un texte préparé par Didier PAVILLARD (absent excusé) responsable de ces Initiatives au sein du Comité :

- + distribution de 90 stères de bois de chauffage (soit 15 camions)
- + 70 interventions de nettoyage chaudières, ballons eau chaude, ramonage.
- + 33 parkings devant les garages ont été rénovés / agrandis à partir de septembre 2011 et 12 le seront au premier semestre 2012.

6 – MISE A JOUR DE NOS STATUTS.

Vincent MASCLE a précisé que la refonte de nos statuts était en cours avec la collaboration de l' Association des Responsables de Copropriétés (A.R.C.) depuis le second semestre 2011. Depuis le début de PSN, les statuts de notre ASL tiennent en 7 pages et le projet en cours en comporte déjà 32 ! Nous prévoyons encore quelques mois de travail et pensons faire approuver ces statuts au cours d'une Assemblée Générale Extraordinaire de PSN vers la fin de l'année 2012.

7 – LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS (ou P.P.R.N.).

Christian LHEMANN a expliqué le travail effectué par votre Comité ainsi que par de nombreux membres de l' ASL de PSN, au cours de l'enquête d'utilité publique qui s'est déroulée dans notre village en septembre / octobre 2011.

Il en est résulté que nous participons activement depuis janvier 2012 à la rédaction des textes du futur P.P.R.N. qui seront applicables dans notre Commune, dès l'approbation par les Autorités Administratives (Préfecture) sans doute au cours de cette année 2012.

Nous informerons les membres de notre Association des actions qui devront être mises en place une fois ce P.P.R.N. approuvé.

8– ELECTION DE 6 MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

Les 6 résolutions suivantes sont lues par Madame TESTAS et soumises à l'approbation de l'Assemblée :

6^{ème} résolution : *Le mandat de Monsieur Jacques CHEVALLIER est à renouveler par suite de sa démission. L'Assemblée Générale élit :*

*Monsieur Pierre ALLEMAND – 10 square des Belles-Feuilles
en qualité de Membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2014.*

Voix pour :162 - Abstention : une. (M. Pierre ALLEMAND) Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

7^{ème} résolution : *Le mandat de Madame Marie-Odile AZAÏS arrivant à expiration, l'Assemblée Générale la réélit en qualité de Membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2014.*

Voix pour : 162 - Abstention : une. (Mme Marie-Odile AZAÏS) Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

8^{ème} résolution : *Le mandat de Monsieur Didier PAVILLARD arrivant à expiration, l'Assemblée Générale le réélit en qualité de Membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2014.*
Voix pour : 162 – Abstention : une (M. Didier PAVILLARD) Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

9^{ème} résolution : *Le mandat de Madame Ingrid TESTAS arrivant à expiration, l'Assemblée Générale la réélit en qualité de Membre du Conseil Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2014.*
Voix pour : 162 – Abstention : une (Mme Ingrid TESTAS) Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

10^{ème} résolution : *Le mandat de Monsieur Vincent MASCLE, arrivant à expiration, l'Assemblée Générale le réélit en qualité de Membre du Conseil Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2014.*
Voix pour : 162 – Abstention : une (M. Vincent MASCLE) – Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

11^{ème} résolution : *Le mandat de Monsieur Claude MARTINEZ arrivant à expiration et l'intéressé ne souhaitant pas le renouveler, l'Assemblée Générale élit :*
Monsieur Philippe BIREMON – 19 allée de la forêt de Marly
en qualité de Membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2014.
Voix pour : 162 – Abstention : une (M. Philippe BIREMON) Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix

9 – QUESTIONS DIVERSES. :

Question sur la qualité de nos toitures.

Certaines maisons ont fait changer leur toiture. Quelques témoignages ont été apportés par des propriétaires qui ont insisté sur les économies d'énergie réalisées suite à cette opération.

Il a été rappelé qu'il fallait que les propriétaires devaient renseigner le FICHER DES ARTISANS une fois les travaux terminés afin de faire profiter les autres propriétaires de leurs expériences que ce soit pour les coûts ou bien le choix des fournisseurs et surtout leur degré de satisfaction.

Question sur la vitesse des véhicules dans PSN.

Il faut mentionner que la vitesse 30 KM/H a été mise sur les panneaux à toutes nos entrées mais que malheureusement il y a encore trop de conducteurs qui n'arrivent pas à respecter cette limite. Il a été dit qu'il y a aussi des parents qui laissent de très jeunes enfants gambader dans les voies de PSN, ce qui n'est pas non plus recommandé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 H 50 heures.

Le Trésorier :

Claude MARTINEZ

La Secrétaire :

Ingrid TESTAS

Le Président :

André VAURIE.

Les scrutateurs :

Bernard ANSELMi

Gilbert ETIEVE

Diffusion : tous les membres de l' A.S.L. de Pré Saint-Nom
Site Internet de PSN